

Séance du 2 Nov. 1950 à Royan  
N° 194

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT  
de ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de ROYAN

Séance du 2 Nov. 1950 194

OBJET :

Fournitures  
scolaires  
de gré à gré

L'an mil neuf cent cinquante, le 2 du mois  
Nov., le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. MAGAZONI, Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 4 Nov. 1950 194.

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :  
50.084

Etaient présents : MM. MAGAZONI, Veyssières, Roche-  
dereux, Dupont, Chamboulan, Melle Rikovsky  
M. Bujard, Baudet, Bouchet, Chazeaud, Jacquet  
Main, Péraudeau, Maugnat, Thirion.

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Absents : MM. Rotureau, Chollet, Métadier,  
Reutin, Pouget, Simon.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide sur les propositions de la  
Commission des Finances de passer les marchés suivants  
arrêtés après appel d'offres :

avec M. Dupont libraire à Royan	200.000 frs
" M. CHAUVIN ROUSSELOT	250.000 frs
" M. ST PIERRE à La Rochelle	250.000 frs
" M. BILLOCHON	145.000 frs

Les dépenses seront imputées au crédit af-  
fecté aux "Fournitures gratuites aux enfants des Eco-  
les Primaires classes élémentaires : ch. XII art. 5)

APPROUVE

La Rochelle, le 28 Nov. 1950

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean.

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
la cause qui lesa empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

N'ont pas signé : MM.

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 2 Déc. 1950  
Le Maire,



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*

MARCHE DE GRE À GRE

OBJET :  
Fournitures scolaires aux  
écoles publiques

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Croix de guerre 1914-1918,  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 9 novembre 1950

ET : Madame CHAUVIN ROUSSELOT, libraire, groupement  
commerciale Poste République à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Madame CHAUVIN-ROUSSELOT, libraire, fournira aux écoles  
publiques de la Ville de ROYAN, les diverses fournitures scolai-  
res qui lui seront demandées par M. le Maire ou M. l'adjoint  
délégué aux questions scolaires.

Le présent marché est limité dans le temps à l'année scolaire  
1950-1951 et dans l'importance à la somme de 250.000 frs (deux  
cent cinquante mille francs).

APPROUVE

La Rochelle, le 28 Nov. 1950 A ROYAN, le 10 novembre 1950

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean.

Le Fournisseur,

*Rousselet Chauvin*



Le Maire,

*[Signature]*

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 2 Décembre 1950

Le Maire,

MARCHE D'GRÉ À GRÉ

OBJET :

Fournitures scolaires aux  
Ecoles publiques

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Croix de guerre 1914-1918  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 9 novembre 1950

ET : Monsieur DUPONT Maurice, libraire, cité  
commerciale à ROYAN.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. DUPONT Maurice fournira aux écoles publiques de  
la ville de Royan, les diverses fournitures scolaires qui  
lui seront demandées par M. le Maire ou M. l'Adjoint délégué  
aux questions scolaires .

Le présent marché est limité dans le temps à l'année scol  
1950-1951 et dans l'importance à la somme de 200.000 frs . (deux  
cent mille francs).

A ROYAN, le 10 novembre 1950

APPROUVE

La Rochelle, le 28 Nov. 1950

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean.

Le Fournisseur,

le Maire,



*[Handwritten signature in blue ink]*

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 2 Décembre 1950  
Le Maire,

MARCHE DE GRÉ À GRÉ

OBJET :

Fournitures scolaires aux  
Ecoles publiques

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Croix de Guerre 1914-1918,  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en  
date du 9 novembre 1950,

ET : M. SOCIÉTÉ SAINT-MARTIN, 15 rue Saint-Yon à  
LA ROCHELLE

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

La Société SAINT-MARTIN, fournira aux écoles publiques de  
la Ville de Royan, les diverses fournitures scolaires qui lui  
seront demandées par M. le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux  
questions scolaires.

Le présent marché est limité dans le temps à l'année scolaire  
1950-1951 et dans l'importance à la somme de 290.000 frs ( deux  
cent quatre vingt dix mille frs).

A ROYAN, le 10 novembre 1950

Le Fournisseur,

S.A.R.L. S-MARTIN & C<sup>e</sup>

L'Un des Gérants :

*Labortz*

Le Maire



*Labortz*

APPROUVE

La Rochelle, le 28 Nov. 1950

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : DEJEAN

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 2 Dec. 1950

Le Maire,

MARCHE DE GRÉ À GRÉ

OBJET :

Fournitures scolaires aux  
écoles publiques

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Croix de guerre 1914-1918  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 9 novembre 1950,

Et : M. BILLOCHON, libraire, place Pont de Cherves à  
ROYAN.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

M. BILLOCHON, libraire, fournira aux écoles publiques de la Ville  
de ROYAN, les diverses fournitures scolaires qui lui seront  
demandées par M. le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux questions  
scolaires.

Le présent marché est limité dans le temps à l'année  
scolaires 1950-1951 et dans l'importance à la somme de 145.000 frs  
(cent quaranté cinq mille francs).

A ROYAN, le 10 novembre 1950

Le Fournisseur,

le Maire,



APPROUVE

*M. Billochon*

La Rochelle, le 28 Nov. 1950  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : DIEJEAN

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 2 Dec. 1950  
Le Maire,